

## CONSEIL TERRITORIAL

Mercredi 23 décembre 2020

# Compte-rendu synthétique

### Pour affichage à :

- Siège de l'EPT - Hôtel de Ville de Vitry-sur-Seine - 2 Avenue Youri Gagarine – 94 400 ;
- Hôtel de Ville des communes membres de l'EPT aux horaires habituels d'ouverture des mairies ;
- Publié, ainsi que les délibérations, sur le site internet : <http://www.grandorlyseinebievre.fr>

L'an deux mille vingt, le 23 décembre à 18h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 17 décembre 2020. Conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la séance se déroule sans public, le caractère public de la séance étant respecté par sa retransmission en direct sur le site internet de l'EPT. Le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs.

**Secrétaire de Séance :** Madame Margot Moronvalle

Nombre de conseillers en exercice : 102 / Nombre de votants : 65

Mme ABDOURAHAMANE Rakia, M. AGGOUNE Fatah, Mme AZZOUG Anissa (représentée par JJ. Grousseau), M. BELL-LLOCH Pierre, Mme BEN CHEIKH Imène, M. BENBETKA Abdallah (représenté par K. Ben-Mohamed), M. BEN-MOHAMED Khaled, Mme BERNET Lydia (représentée par M. Chavanon), Mme BOIVIN Régine (représentée par R. Abdourahamane), M. BOUFRAINE Kamel (représenté par JL. Laurent), Mme BOUGLET Maëlle (représentée par A. Id Elouali), M. BOURDON Frédéric (représenté par A. Dupart), M. BOUYSSOU Philippe (représenté par R. Lerude), M. BRIEY Ludovic (représenté par JM. Defremont), Mme CHAVANON Marie, M. CONAN Gautier, Mme DAUMIN Stéphanie (représentée par C. Delahaie), Mme DE COMARMOND Hélène, M. DEFREMONT Jean-Marc, Mme DELAHAIE Carine, Mme DEXAVARY Laurence (représentée par JM. Defremont), Mme DORRA Maryse (représentée par M. Mokrani), Mme DUPART Agnès, Mme EBODE ONDOBO Bernadette (représentée par M. Moronvalle), M. GARZON Pierre (représenté par AG. Leydier), Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie (représentée par C. Janodet), M. GROUSSEAU Jean-Jacques, M. GUILLAUME Didier (représenté par O. Linek), M. GUILLAUMOT Bruno (représenté par JJ. Grousseau), M. ID ELOUALI Ali, Mme JANODET Christine, Mme KABBOURI Rachida (représentée par K. Ben-Mohamed), Mme KACIMI Malika (représentée par G. Conan), M. KENNEDY Jean-Claude (représenté par I. Lorand), Mme KIROUANE Ouarda (représentée par C. Delahaie) Mme LABROUSSE Sophie (représentée par H. De Comarmond), M. LADIRE Luc (représenté par P. Bell-Lloch), M. LAFON Gilles (représenté par AG. Leydier), M. LAURENT Jean-Luc, Mme LEFEBVRE Claire (représentée par L. Taupin), M. LEPRETRE Michel, M. LERUDE Renaud, Mme LEYDIER Anne-Gaëlle, Mme LINEK Odile, M. LIPIETZ Alain (représenté par L. Taupin), Mme LORAND Isabelle, M. MARCHAND Romain, M. MOKRANI Mehdi, Mme MORIN Valérie (représentée par R. Abdourahamane), Mme MORONVALLE Margot, M. MOUALHI Sophian (représenté par C. Vala), M. MRAIDI Mehrez, M. PECQUEUX Clément (représenté par R. Marchand), Mme PIERON Marie (représentée par R. Marchand), M. PIROLI Yann (représenté par F. Aggoune), M. RABUEL Stéphane (représenté par M. Leprêtre), M. SAC Patrice (représenté par F. Sow), Mme SEBAIHI Sabrina (représentée par A. Dupart), Mme SOW Fatoumata, M. TAUPIN Laurent, Mme TORDJMAN Patricia (représentée par F. Aggoune), Mme VALA Cécilia, Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile, M. VIELHESCAZE Camille (représenté par H. De Comarmond)

### Délibération n°2020-12-23\_2193

#### Création d'un budget annexe "eau potable" pour le périmètre des 9 villes : Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, le Kremlin-Bicêtre, Ivry-sur-Seine, Orly et Vitry-sur-Seine

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la création d'un budget annexe "eau potable" au 1er janvier 2021 pour le périmètre des villes d'Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, le Kremlin-Bicêtre, Ivry-sur-Seine, Orly et Vitry-sur-Seine et toutes les missions exposées dans la délibération.

**Vote : Pour 65**

**Tarifs de l'eau potable pour les communes d'Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, le Kremlin-Bicêtre, Ivry-sur-Seine, Orly et Vitry-sur-Seine**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve sur le territoire des communes d'Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Kremlin-Bicêtre, Orly et Vitry-sur-Seine, pour la part VEDIF (Véolia Ile de France), à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la grille tarifaire du service public de l'eau et le règlement de service tels qu'issus du contrat de DSP et de ses avenants.

Il décide sur le territoire des communes de Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Kremlin-Bicêtre, Orly et Vitry-sur-Seine, pour la part "collectivité", de la grille tarifaire basée sur la consommation par mètre cube d'eau comme suit ci-dessous :

**a) Tarif général de vente de l'eau**

Vu la circulaire du SEDIF n°CIR2020-9-SEDIF en date du 12 novembre 2020 ayant pour objet le prix de vente de l'eau au 1<sup>er</sup> octobre 2020, la part Grand-Orly Seine Bièvre du prix de vente au mètre cube, au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de 0,42 € HT pour le tarif général

**b) Tarif grande consommation**

Ce tarif ouvre droit à l'application d'une grille tarifaire, où le prix du m<sup>3</sup> décroît selon des tranches de consommation croissantes, pour les volumes consommés au-delà de 5 475 m<sup>3</sup> par an, selon le barème suivant : Prix au mètre cube appliqué par tranche de consommation en euros Hors Taxes au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Tranche de consommation annuelle	Part Grand-Orly Seine Bièvre appliquée par mètre cube
de 0 à 5 474 m <sup>3</sup>	0,4200
de 5 475 à 12 774 m <sup>3</sup>	0,3780
de 12 775 à 36 499 m <sup>3</sup>	0,3718
de 36 500 à 72 999 m <sup>3</sup>	0,3548
de 73 000 à 182 499 m <sup>3</sup>	0,3376
de 182 500 à 364 999 m <sup>3</sup>	0,3200
de 365 000 à 510 999 m <sup>3</sup>	0,3030
Au-delà de 511 000 m <sup>3</sup>	0,1729

**c) Tarif multi-habitat**

La part Grand-Orly Seine Bièvre du prix de vente au mètre cube, au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de 0,42 € HT.

**d) Tarif voirie publique**

La part Grand-Orly Seine Bièvre du prix de vente au mètre cube, au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de 0,21 € HT.

**Vote : Pour 65**

Levée de séance à 18h40

A Orly, le 24 décembre 2020

Le Président

Michel LEPRETRE

